FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT

A tous les syndicats de l'Industrie Pharmaceutique

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Deux négociations importantes sont, en ce moment, en discussion au LEEM :

- ***Contrat de génération,***
- ***Complémentaire santé et prévoyance de branche.***

Chacun d'entre nous se doit d'être attentif à tout ce qui se passe dans nos branches. Certes, d'aucuns diront que ce n'est pas un souci, dans l'entreprise on est bien au-dessus de la branche, ce qui est certainement vrai pour certains ne l'est pas pour d'autres. Nos entreprises, petites pour la plupart, n'ont que la Convention collective comme garantie de leurs droits ; pour les autres, ils doivent garder à l'esprit que la CCNIP est un socle commun, sans lequel aucun statut d'entreprise ne saurait perdurer bien longtemps. Aujourd'hui, c'est à partir de ce socle que les négociations ont lieu dans l'entreprise ; il est donc d'une importance capitale que chacun s'emploie à le défendre.

Concernant la négociation sur le contrat de génération, le moins que l'on puisse dire, c'est que le LEEM, dans ses premières propositions, reste fidèle à lui-même, c'est-à-dire ***le minimum du minimum***. Un projet d'accord qui ne contient que de « bonnes » intentions, mais surtout et en aucune façon, des obligations faites aux entreprises. Aucune mesure quantifiable et mesurable en termes d'embauches, que ce soit pour les séniors, comme pour les jeunes.

La branche ne peut rien imposer, nous dit-on ; ce sera donc, aux entreprises de fixer elles-mêmes leurs objectifs. Et pourtant rien n'interdit à un accord de branche de fixer des pourcentages minimum de maintien dans l'emploi et de recrutement des séniors, de même pour le recrutement des jeunes en fonction de ce qu'est la cartographie de l'entreprise.

Au lieu de cela le LEEM propose un objectif au niveau de la branche, 5 % de recrutement, y compris avec les CDD.

Ridicule, d'autant plus que 5 %, c'est deux point de moins de ce qui a été fait sur l'année 2011. ***Le LEEM ne prend donc aucun risque, ajoutant que le plus compliqué sera de convaincre les entreprises de le faire.***

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex /Tél. 01 55 82 68 88 /Fax. 01 55 82 69 15 /http: //www.fnic.cgt.fr /E-mail : fnic@cgt.fr

Montreuil, le 10 juin 2013 - Cir Branche /MB/NB

Refus total d'aborder la question de la pénibilité sur le fond, alors que la loi impose de prendre en compte, pour l'accompagnement de fin de carrière, l'exposition aux facteurs de pénibilité. Là aussi, le LEEM botte en touche, il n'y aura sur ce sujet que de belles phrases, telles que : « les entreprises dans la mesure du possible devront... », « des entretiens devront être réalisés » et Bla blablabla.

Pas question, non plus, de discuter ni de définir un statut des référents. Tuteurs et maîtres de stages, c'est à l'entreprise qu'il appartiendra de définir comment elle prend en compte cette fonction et cette responsabilité, à elle aussi de définir les conditions de réalisation de cette charge de travail supplémentaire.

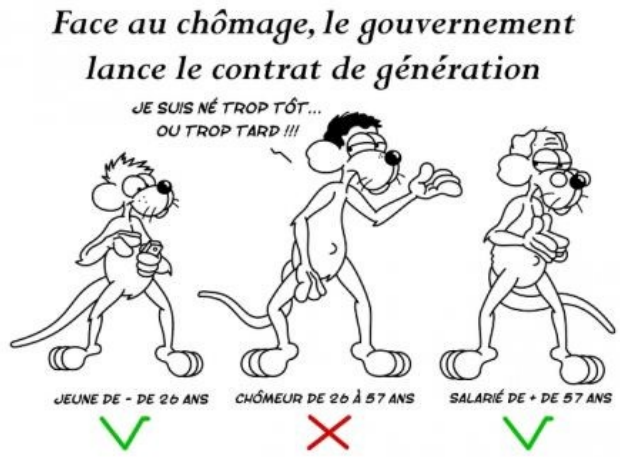

Aujourd'hui nous savons tous que ces fonctions ne sont pas reconnues et que le temps de travail n'est jamais aménagé pour pouvoir les exercer pleinement, au détriment, et c'est le plus grave, de l'apprenti qui peut être mis en difficulté, ne recevant pas les connaissances qu'il devrait.

Autant dire que pour la CGT, c'est bien mal parti ! Cet accord ne se limite pas, bien sûr, à ces trois sujets, mais ils n'en sont pas moins pour nous des plus importants, d'autant plus que pour les entreprises de moins de trois cent salariés, des fonds publics seront octroyés à hauteur de deux mille euros par sénior et par jeune, votre argent.

Vous pourrez trouver tous les éléments de réflexion ainsi que les revendications fédérales, sur cette question, dans les Militants n°208 et n°220 que vous pouvez télécharger librement sur le site de la Fédération, c'est même recommandé, car vous aussi, vous devrez négocier au sein de votre entreprise.

L'autre négociation porte sur la complémentaire santé et la prévoyance de branche, qui là aussi est un socle commun à chacun. Sans refaire l'histoire, mais il n'est jamais inutile de se souvenir, ces accords de branche font partie des plus anciens et des premiers négociés dans une branche. A l'époque, c'était une grande avancée, ils s'imposaient à toutes les entreprises, et c'est encore le cas aujourd'hui. De bon niveau de prestation, ce qui fait que jusqu'en 2004, la CGT en avait toujours été signataire.

En 2004, le LEEM avec la signature des cinq autres organisations syndicales a modifié l'accord en cassant le lien intergénérationnel qu'il contenait. Autrement dit, avant, il n'y avait qu'un seul régime actif/retraités, et le risque était mutualisé sur l'ensemble de la population. Depuis, ce n'est plus le cas, les régimes sont séparés, ce qui a fait subir, à plusieurs reprises, des augmentations de cotisations aux retraités adhérents de la branche, ce qui n'est pas sans impact sur leur pouvoir d'achat et même, pour certains, la remise en cause du droit à la santé et aux soins.

Un vase communiquant existe entre les deux régimes, mais il est bien loin d'être à la hauteur de ce qu'il faudrait et de ce que permettrait le régime actif qui est plus qu'excédentaire ; celui des retraités étant à l'équilibre, difficile de comprendre que des réajustements ne soient pas effectués et ce n'est pas les 76 euros annuels, d'abondement, octroyés à chaque retraité adhérent qui peuvent faire la différence, sachant que si on le doublait, cela ne mettrait pas le régime en péril.

Les six organisations syndicales de salariés en sont d'accord (même si elles ont signé à l'époque pour cinq d'entre elles). Il faut trouver des solutions et faire en sorte que ce coût pèse moins sur nos retraités. Mais reconnaissons-le, c'est un consensus des plus fragiles, et la CGT va devoir déployer toute son énergie pour continuer de l'imposer , certaines organisations devenant, au fil des discussions, de plus en plus timides sur le sujet.

L'avenir nous le dira, en tout cas, chacun devra assumer ses responsabilités.

Autre point de cette négociation qui posera un gros problème. Du fait de l'ANI (pourri) de janvier, maintenant devenu loi, des modifications doivent être apportées concernant la durée et les conditions du portage des droits lorsqu'il y a rupture du contrat de travail. La durée passera de neuf à douze mois, l'impact sur le régime sera modique ce n'est donc pas un souci en soi. Par contre, le LEEM veut indiquer dans l'accord que les salariés licenciés pour faute lourde ne pourront en bénéficier. **C'est purement et simplement inacceptable.**

De quel droit un accord de branche pourrait préjuger de la validité ou pas d'un licenciement pour faute lourde, d'autant plus qu'à aujourd'hui, 80 % sont, après procédure, requalifiés ou purement et simplement annulés. On ne peut se satisfaire de la réponse du LEEM qui nous dit que dans ces cas-là, le salarié pourra faire valoir ses droits après, quand on sait qu'en fonction de la juridiction, un passage au prud'hommes prend entre neuf et dix huit mois auquel on peut rajouter quand il y a appel, douze à dix huit mois et plus s' il y a cassation. ***Comment rétablir un salarié dans ses droits trois à cinq ans après, alors que la perte de sa complémentaire santé est immédiate et n'est pas sans conséquence.***

Une suspension de séance fut demandée, après débat, les six organisations syndicales ont pris une position unanime, pas question que cette clause soit dans l'accord. S'en est suivi un échange sur la conduite à tenir en cas de refus du LEEM, ***une proposition fut faite de quitter la salle : la CFDT et le SNPADVM ont refusé.***

A la reprise, comme on s'y attendait, refus catégorique du LEEM qui en fait une question de principe. **Ce qui fut dit fut fait, la CGT, FO, CFTC, CGC ont quitté la séance, laissant le LEEM et les deux restants entre amis.** Pour l'anecdote, la position du délégué de branche CFDT était loin d'être partagée par sa délégation, encore un nouvel exemple de la démocratie à la CFDT.

La suite le 12 juin, nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

Que la semaine, du 17 au 21 juin, soit une grande semaine d'actions dans nos entreprises, au plus près du terrain, là où se créent les richesses, pour engager la nécessaire unité des salariés, et la convergence des luttes.

Ces deux sujets ne sont pas les seuls à nous préoccuper, pour le vivre au quotidien, pour en subir les conséquences chaque jour, nous sommes dans une période économique et sociale des plus néfastes pour l'ensemble des travailleurs. Jamais nous n'avons connu de régression sociale et remise en cause aussi violente de nos droits et nos acquis, tout cela fruit des décisions d'un gouvernement à la solde du MEDEF. Nous ne devons plus rester sans agir, réagir et faire en sorte de ne plus subir mais d'imposer d'autre choix. *C'est pourquoi, la Fédération appelle l'ensemble de ses syndicats à faire de la semaine du 17 au 21 juin 2013 un grand rendez-vous des militants avec les salariés. Dans toutes les branches d'activité, sur tous les sites, organisons des débats, des distributions de tracts, des dépôts de motion auprès de nos directions d'entreprises, des prises de paroles etc…*

Autant de débats et d'échanges que nous devrons aussi avoir lors de notre ***Assemblée Générale du 24 septembre*** , des milliers d'emplois sont supprimés chaque mois au périmètre des douze branches de notre Fédération. Additionnée au contexte, aux enjeux et défis que nous avons à relever, notre Assemblée Générale sera le moment, de non seulement dégager des pistes de réflexions, mais aussi et surtout, décider ensemble des meilleurs moyens à mettre en œuvre pour faire converger nos luttes et revendications.

Autre moment qui n'en sera pas moins important, la Fédération a décidé d'organiser les 9 et 10 octobre une Conférence sur les industries de la chimie. Celle-ci connaît une casse sans précédent. c'est tout un pan de notre économie qui risque de disparaître et au-delà des dizaines de filières de production qui en dépendent aussi.

L'industrie pharmaceutique n'est pas en dehors, bien au contraire, et il n'est nul besoin de développer sur 24 pages, pour expliquer ce qui arrivera à l'industrie pharmaceutique, si les industries de la chimie, notre premier fournisseur de matière première, disparaît du territoire. Il est donc important que chacun de nos syndicats s'empare aussi de cette question et prenne d'ores et déjà ses dispositions pour participer à cette conférence.

Merci de bien vouloir renvoyer votre bulletin d'inscription pour l'Assemblée Générale ou/et la Conférence.

✂----------

Bulletin de participation

Assemblée Générale
Des syndicats de la FNIC-CGT
24 septembre 2013 - de 9h à 16h
Salle du CCN à Montreuil

Le syndicat CGT_____

Branche d'activité _____

Nom _____Prénom_____

Localité _____Dép. _____

* Participation de /_____/ Camarades

Conférence sur les industries de la chimie
Les 9 & 10 octobre 2013
Salle du CCN à Montreuil

Le syndicat CGT_____

Branche d'activité _____

Nom _____Prénom_____

Localité _____Dép. _____

* Participation de /_____/ Camarades

- ***Bulletin de participation à retourner à la FNIC CGT, case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil***
  Fax : 01.55.82.69.15 Email : fnic@cgt.fr